



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU LOIRET - VILLE DE BEAUGENCY**

-----

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**30 JANVIER 2015**

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis en salle de projets du puits manu, le 30 janvier 2015, sous la présidence de Monsieur David FAUCON, Maire.

**Etaient présents :**

M. David FAUCON, Maire.

**Adjoint** : Francis MAUDUIT - Christine ROY - Michel CLEQUIN - Eric JOURNAUD - Jean-Michel ROCHER - Bénédicte BOUVARD.

**Conseillers municipaux délégués :** Pierre REVERTER - Pierrette DONNADIEU - Nadège BOIS - Franck MORITZ - Emilie CHAMI-GERMAIN -

**Conseillers municipaux :** Daniel LOCHET - François COINTEPAS - Nicole DUMAND - Patrice MARTIN - Martine BRESILLION - Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE - Franck GIRET - Bahae DAIAN - Laëtitia PLESSIS - Patrick ASKLUND - Jacques MESAS - Rachida FILALI.

**Ont donné procuration :**

- Mme Christine BACELOS a donné pouvoir à M LE MAIRE
- M LAINE a donné procuration à Mme PLESSIS.
- Mme Marie-Françoise RAVEL a donné pouvoir à Mme ROY,
- M HEDDE a donné pouvoir à Franck GIRET

Absent : Ahmed MAMIA.

### DONNEES DE VOTE :

- 24 PRESENTS
- 28 VOTANTS (4 procurations valables)

### APPROBATION DU PROCES VERBAL

- 19 novembre 2014

Une observation a été formulée par M MESAS sur le procès verbal et il est par suite demandé de le rectifier.

### **Mail du 31/12/2014 :**

« Je souhaite modifier comme suit le paragraphe page 31 :

Texte original : « M. Mesas précise qu'il n'est pas question dans son propos d'attaquer les agents. C'est une question de politique conduite. Il constate qu'au regard du niveau de masse salariale atteint, la question se pose du comment réduire ou éviter toute hausse supplémentaire. Cet état de fait pose la question des relations avec la Communauté de communes qui est un échelon encore du millefeuille »

Demande de modification : « M. Mesas précise que son propos n'est pas une mise en cause du personnel municipal qui est de grande qualité. Derrière les emplois il y a des femmes, des hommes, des familles, nous le savons parfaitement et le personnel n'est pas une variable d'ajustement. C'est une question générale de politique conduite. Il constate qu'au regard du niveau de la masse salariale atteint la question se pose du comment réduire ou éviter toute hausse supplémentaire et exprime sa crainte pour l'avenir du maintien de la promesse de ne pas augmenter les impôts. Cet état de fait pose la question des relations avec la Communauté de commune qui est un échelon encore du millefeuille territorial qui n'a pas généré les économies attendues. »

Je vous remercie »

Cette rectification a été adoptée, puis le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Bahae DAIAN s'est vue confier le secrétariat de séance et a accepté cette fonction.

## 1-RAPPORTEUR : ERIC JOURNAUD

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES (Suite du Conseil du 19/12/2014)

M JOURNAUD, adjoint aux affaires sociales, présente les demandes de subventions sollicitées par les associations à caractère social et les propositions pour l'exercice 2015. Aujourd'hui est présentée la seconde partie des demandes.

| <b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES</b>  |                                    |                                      |   |                               |
|---|------------------------------------|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| <b>Nom de l'association</b>   | <b>Subventions Obtenue en 2014</b> | <b>Demande des associations 2015</b> | <b>Proposition de la Commission Maîtrise budgétaire</b> | <b>Vote Conseil Municipal</b> |
| <b>AADPA (UNA du canton de Beaugency)</b>   | 1 750,00 €                         | 1 750,00 €                           | <b>1 750,00 €</b>                                       | <b>1 750,00 €</b>             |
| <b>A.C.O.M.A.R. (Association Centrale des Officiers mariniers et de Marins de Réserve)</b>                  | 120,00 €                           | 200,00 €                             | <b>120,00 €</b>   | <b>120,00 €</b>               |
| <b>ADMR soins infirmiers à domicile</b>   | 4 787,00 €                         | 5 300,00 €                           | <b>4 787,00 €</b>                                       | <b>4 787,00 €</b>             |
| <b>AFEL</b>   | 0,00 €                             | 3 000,00 €                           |   |                               |
| <b>Association d'animation de la résidence « Les Belettes »<br/>* sur présentation factures pour voyage</b> | 839,00 €                           | 839,00 €                             | <b>839,00 €</b>   | <b>839,00 €</b>               |
| <b>Association familiale de Beaugency</b>   | 430,00 €                           | 430,00 €                             |   |                               |
| <b>Croix rouge française</b>  | 0,00 €                             | 2 500,00 €                           |   |                               |
| <b>Association Gramme</b>   | 3 000,00 €                         | 4 000,00 €                           | <b>3 000,00 €</b>                                       | <b>3 000,00 €</b>             |
| <b>Secours Catholique</b>   | 500,00 €                           | 500,00 €                             | <b>500,00 €</b>   | <b>500,00 €</b>               |
| <b>Secours Populaire Français</b>   | 500,00 €                           | 500,00 €                             | <b>500,00 €</b>   | <b>500,00 €</b>               |
| <b>Club de l'Amitié de Beaugency<br/>* versé sur présentation des factures (voyage)</b>                     | 839,00 €                           | 839,00 €                             |   |                               |

|   |  |  |                     |                     |
|---|--|--|---------------------|---------------------|
| Amicale des Retraités de l'Hôpital de Beaugency<br>* versé sur présentation des factures (voyage) | 780,00 €   | 170,00 €   |                     |                     |
| Le souvenir français  | 450,00 €   | 400,00 €   | 150,00 €            | 150,00 €            |
| CLIC « Relais Entour'Age »  | 4 029,44 €   | 5 048,30 €   | 4 030,00 €          | 4 030,00 €          |
| Amicale du personnel communal   | 13 350,00 €  | 11 500,00 €  | 11 500,00 €         | 11 500,00 €         |
| Amicale des sapeurs-pompiers  | 550,00 €   | 550,00 €   | 550,00 €            | 550,00 €            |
| Association pour l'écoute et l'accueil en addictologie et toxicomanies (APLEAT)                   | 100,00 €   | 1 372,00 €   |                     |                     |
| CIDFF (centre d'information du droit des femmes et de la famille)                                 | 0,00 €   | 200,00 €   | 0,00 €              | 0,00 €              |
| Auberge de jeunesse   | 46,00 €  | 46,00 €  | 46,00 €             | 46,00 €             |
| La ritournelle  | 200,00 €   | 450,00 €   |                     |                     |
| Beutangis   | 1 000,00 €   | 1 200,00 €   |                     |                     |
| Union des Combattants du Canton de Beaugency  | 150,00 €   | 300,00 €   |                     |                     |
| Massanga Mali   | 350,00 €   | 500,00 €   |                     |                     |
| Graines d'espérance BENIN   | 350,00 €   | 1 000,00 €   | 350,00 €            | 350,00 €            |
| Papa, Maman, Emois  | 0,00 €   | 600,00 €   |                     |                     |
| Les Bibliothèques sonores   | 0,00 €   |  |                     |                     |
| <b>SOUS TOTAL 1</b>   | <b>34 120,44 €</b>   | <b>43 194,30 €</b>   | <b>28 122,00 €</b>  | <b>16 915,00 €</b>  |
| <b>C.C.A.S</b>  | <b>76 126,00 €</b>   | <b>82 897,00 €</b>   | <b>82 897,00 €</b>  | <b>82 897,00 €</b>  |
| <b>FOYER LOGEMENT « LES BELETTES »</b>  | <b>69 260,00 €</b>   | <b>110 950,70 €</b>  | <b>110 950,70 €</b> | <b>110 950,70 €</b> |
| <b>SOUS TOTAL 2</b>   | <b>145 386,00 €</b>  | <b>193 847,70 €</b>  | <b>193 847,70 €</b> | <b>193 847,70 €</b> |
| Mission locale de l'Orléanais pour les jeunes   | 1/Fonctionnement 2000 €<br>Prestation en nature : locaux, personnel, antenne téléphone | 1/Fonctionnement 2000 €<br>Prestation en nature : locaux, personnel, antenne téléphone | 3 760,00 €          | 3 760,00 €          |

|                                     |   |   |                     |                     |
|-------------------------------------|---|---|---------------------|---------------------|
|                                     | 2/ 1760 €<br>pour actions<br>locales<br>spécifiques<br>sur<br>présentation<br>de dossiers | 2/ 1760 €<br>pour des<br>actions locales<br>spécifiques<br>sur<br>présentation<br>de dossiers |                     |                     |
| FUL (Fonds Unifié pour le Logement) | 5 353,60 €  | 5 353,60 €  | 5 353,60 €          | 5 353,60 €          |
| <b>SOUS TOTAL 3</b>                 | <b>9 113,60 €</b>   | <b>9 113,60 €</b>   | <b>9 113,60 €</b>   | <b>9 113,60 €</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                | <b>188 620,04 €</b>   | <b>246 155,60 €</b>   | <b>231 083,30 €</b> | <b>219 876,30 €</b> |

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**DE VOTER** les subventions 2015 présentées aux associations sociales.

**DE DIRE QUE** La liste devra être complétée pour les attributions ultérieures.

Mme PLESSIS demande des précisions : quel est l'objet de Gramme ? M JOURNAUD répond qu'elle fait des formations d'alphabétisation auprès de jeunes : environ 35 à 40 enfants sont reçus en soutien scolaire et apprentissage. Il n'y a pas de prêt de locaux.

## **2- RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

### **BUDGET ANNEXE EAU : VOTE DE LA SURTAXE 2015**

La Ville de Beaugency a prévu par avenant au contrat de délégation de service public conclu avec la Lyonnaise des Eaux, la mise en place d'une télé-relève des compteurs d'eau pour les usagers.

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2015, mais néanmoins de neutraliser l'impact de cette mise en place sur le coût de l'eau supporté par les usagers, il est proposé que la surtaxe eau de la Ville, fixée à 0.7140 € le m<sup>3</sup> depuis 2008, soit baissée à 0.5819 € le m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'APPROUVER** le nouveau montant de la surtaxe eau de la Ville fixé à 0,5819 € le m<sup>3</sup> à compter du 1er janvier 2015.

### **RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT**

### **3 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DE LA SURTAXE 2015**

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2015, il est proposé que la surtaxe communale assainissement, fixée à 0.43 € le m<sup>3</sup> depuis 2013, soit maintenue pour l'année 2015.

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'APPROUVER** le maintien du montant de la surtaxe assainissement de la Ville à 0,43 € le m<sup>3</sup> pour l'année 2015.

#### **4-RAPPORTEUR : M LE MAIRE**

### **RASED - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU LOIRET POUR L'ANNEE 2014**

Dans un courrier en date du 14 août 2014, le Conseil Général du Loiret nous informait, de la fin du dispositif d'aide aux Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) à compter de la rentrée scolaire 2014-2015 du fait, d'une part, du respect de la compétence de chacun en matière de scolarité, et d'autre part, de leur forte implication en faveur de la scolarisation d'enfants handicapés auprès de la MDPH et de l'Education Nationale.

Néanmoins, le Conseil Général s'est engagé à répondre aux demandes correspondantes aux années antérieures.

Au cours de l'exercice 2014, la Ville de Beaugency, a supporté pour son Rased, des dépenses de fonctionnement d'un montant de 3 326.89 €

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, et pour la dernière année d'existence de ce dispositif, le versement d'une participation au fonctionnement des RASED de Beaugency.

M ASKLUND a 3 questions relatives au réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficultés :

- 1) Quelles sont les raisons d'abandon du RASED ?
- 2) Pourquoi n'y a-t-il pas une participation des autres communes ?
- 3) Pourquoi la CCCB n'a-t-elle pas pris en charge le RASED ?

M le Maire, sur la première question, répond que le conseil général procède comme l'ensemble des collectivités à des arbitrages et choix budgétaires. Ils ont décidé de supprimer cette subvention car ils partent du principe que l'Education nationale doit prendre en charge cette dépense.

Sur le second point, les autres communes ne participent pas car nous sommes sur un poids historique de la centralité : les communes ont fait le choix de ne pas participer à des charges de centralité. De plus, M le Maire rappelle qu'il a toujours été de principe de ne pas demander entre communes du canton une participation quelconque aux frais de

scolarité. Une commune du canton souhaite rompre ce pacte moral. Beaugency prend en charge de nombreuses dépenses, à l'instar du secteur associatif.

Sur la 3<sup>ème</sup> question, il ne faut pas avoir la tentation de se retourner systématiquement vers la CCCB : elle a des compétences mais pas la compétence scolarité. Les dotations aux écoles sont une compétence des communes.

La Communauté de commune de la Beauce oratorienne a cette compétence. Hier soir, une réunion a eu lieu sur le rapprochement des 4 communautés de communes en cours de discussion. C'est une question de survie de se rapprocher, de faire évoluer la notion de commune, mais aussi celle de communauté. Il faudra être positif et aller de l'avant pour construire un projet pour l'ouest du département.

M ASKLUND souligne que c'est tout de même 3326 € que la commune a supporté. M le Maire répond que c'est la problématique de la solidarité.

M ROCHER a ajouté que l'aide du Conseil Général n'a cessé de diminuer.

## **5-RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION**

### **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - RAPPORT ANNUEL CCCB SUR LA VERIFICATION DES HYDRANTS**

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) constitue un élément de la Police Administrative Spéciale dévolue au Maire par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) selon les dispositions des articles L.2213-32, L2225-1 à 4 du CGCT.

Cette compétence est transférable au Président d'un EPCI à fiscalité propre ayant compétence en matière de gestion des eaux (art L5211-9-2) sans remettre en question le pouvoir de police administrative générale du Maire pris au titre de l'article L2212-12 du CGCT.

La société SUEZ ENVIRONNEMENT a réalisé une vérification en juin 2014 des 120 hydrants publics de la commune de Beaugency.

A l'issue du contrôle et dans le cadre des rapports annuels, la Communauté de Communes du Canton de Beaugency a transmis à la commune le compte-rendu de vérifications tel qu'annexé au présent rapport.

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**



**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide :**

**DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu de vérifications des hydrants pour l'année 2014

## **6-RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN**

### **6.1 - AJUSTEMENT DE TARIFS MUNICIPAUX 2015 - POLICE MUNICIPALE**

M. CLEQUIN fait part du fait qu'une modification est intervenue dans le rapport suite à la commission maîtrise budgétaire du 19/01, commission au cours de laquelle une incohérence tarifaire avait été détectée.

Pour ce qui concerne les « droits d'étalages devant les magasins » pour les commerçants sédentaires, il est proposé :

- Tarification de 7.20 € le mètre à l'année pour les étals permanents ou réguliers (type Spar ou Nature) :
- Tarification de 0.30 € le mètre à chaque manifestation si le commerçant opte pour des étals irréguliers. Le commerçant devra faire une déclaration au service gestionnaire à chaque nouvelle demande d'étal.

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité - 5 abstentions,  
Décide :**

**D'APPROUVER** cette modification tarifaire concernant les droits d'étalages devant les magasins pour l'année 2015.

## **RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE**

### **6.2 - AJUSTEMENT DES TARIFS MUNICIPAUX 2015 - SERVICE JEUNESSE**

Le Conseil Municipal a voté le 27 novembre 2014 les tarifs relatifs au service jeunesse

pour l'année 2015.

Certaines erreurs ou oublis ont été constatés qu'il convient de modifier.

Les tarifs votés pour les familles habitant Beaugency s'appliquent également aux familles dont les communes ont passé convention.

|  | tarif voté le 27/11/14 | Nouveau tarif proposé |
|--|------------------------|-----------------------|
| <b>PARTICIPATION DES FAMILLES (BEAUGENCY OU COMMUNES CONVENTIONNEES)</b> |                        |                       |
| <b>Tarif à la journée</b>  |                        |                       |
| quotient familial CAF 466<532  | 3.37                   | 4.27                  |
| <b>Tarif à la demie journée sans repas</b>                               |                        |                       |
| quotient familial CAF 533<599  | 3.15                   | 2.13                  |
| <b>PARTICIPATION DES COMMUNES CONVENTIONNEES</b>                         |                        |                       |
| <b>tarif à la journée</b>  |                        |                       |
| quotient familial CAF >1400  | 21.25                  | 20.23                 |
| <b>Tarif à la demie journée sans repas</b>                               |                        |                       |
| quotient familial CAF 1101 <1400   |                        | 10.60                 |
| quotient familial CAF >1400  | 3.80                   | 10.09                 |
| <b>Tarif à la demie journée avec repas</b>                               |                        |                       |
| quotient familial CAF 1101<1400  |                        | 14.14                 |
| quotient familial CAF >1400  | 8.18                   | 13.62                 |

**Précision :**

La participation des familles dont la commune de résidence n'a pas passé de convention avec la Ville de Beaugency s'établit en partant du tarif famille auquel s'ajoute la participation des communes ayant conventionné, et ce en fonction du quotient familial.

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'APPROUVER** cette modification tarifaire concernant le service jeunesse pour l'année 2015.

Mme PLESSIS a remarqué que les augmentations sont importantes. Il a été répondu que le vote du 27/11 s'était déroulé sur des bases erronées, ce qui justifie les écarts qui n'en sont pas réellement.

## **RAPPORTEUR : M LE MAIRE**

### **7 - MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS 2015 DES ACCUEILS PERISCOLAIRES DANS LE CADRE DES TAP ET DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (dite des TAP), et dans la continuité du service offert chaque année, il est proposé de valider le nouveau règlement intérieur du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) des TAPS et de l'accueil périscolaire.

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'APPROUVER** les règlements intérieurs des TAP, du service périscolaire et du service d'accueil de loisirs.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

M le Maire rappelle qu'il va être étudié la question de l'inscription à la journée pour le CLSH. Autour d'Emilie CHAMI nous avons décidé d'aller visiter d'autres centres où cela a été mis en place.

Au cours du service périscolaire, il existe désormais une étude surveillée non facturée en plus de la garderie.

Le troisième règlement, relatif aux TAP prend en compte la nouvelle périodicité d'inscription: passage de 2 inscriptions à 3 dans l'année. Ce règlement reprend également les typologies d'ateliers.

## **RAPPORTEUR : NICOLE DUMAND**

### **8 - MULTI ACCUEILS - MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS**

Dans le cadre du fonctionnement quotidien et annuel des multi accueils « Chatons et Diablotins » et « Les Elfes du Rû », la Ville applique un règlement intérieur et des règles de fonctionnement drastiques et spécifiques à ces deux structures dédiées à la petite enfance.

Différentes évolutions des pratiques au sein des structures ainsi que l'adaptation de ces dernières aux habitudes des usagers du service public contraint à modifier par apports successifs le règlement intérieur et les règles de fonctionnement des multi accueils.

Les principales modifications concernent les périodes fermeture des deux structures soit dans la journée, la semaine ou dans l'année ; le respect des horaires et les démarches mises en œuvre par les structures pour les cas où des enfants sont présents dans la structure après l'heure de fermeture du personnel ; des modifications et précisions sur la question de la participation financière, les conditions d'admission et d'accueil et enfin sur les règles générales de fonctionnement des structures.

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'APPROUVER** les modifications du règlement intérieur des multi accueils « Chatons et Diablotins » et « les Elfes du Rû » annexés au présent rapport.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

M le Maire a précisé que cette modification était importante, prévoyant notamment les alternats dans les fermetures de nos deux structures, permettant une continuité d'accueil pour les parents.

**Rapporteur : NICOLE DUMAND**

**9 - STADE PAUL LEBUGLE - CREATION D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL**

Face aux difficultés rencontrées par les 2 clubs locaux de football pour l'organisation des différents entraînements, la municipalité de Beaugency en lien avec les objectifs des clubs, a décidé de créer un terrain en gazon synthétique sur le terrain en stabilisé

du stade Paul Lebugle. Ce terrain éclairé bénéficiera d'un traçage spécifique de 2 terrains de football à 5.

La mise en œuvre de celui-ci permettra de proposer aux joueurs une surface d'entraînement de qualité, utilisable intensivement toute l'année.

Pour réaliser cette opération, il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre aux services municipaux.

Néanmoins, de par la spécificité de cette infrastructure, la municipalité a souhaité avoir recours à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de mettre au point ce projet.

Cette mission a été confiée à la société INGESPORT.

A partir des éléments fournis (un levé topographique et une étude géotechnique) réalisée par la société GEOTEC, et suivant le programme défini par le Maître d'Ouvrage, cette société a proposé un avant-projet comportant les éléments suivants :

➤ Terrassement :

- Décapage et évacuation du terrain existant,
- Mise en œuvre, réglage et compactage de la couche de forme en calcaire concassé,
- Réalisation de tranchées pour les réseaux,
- Mise en place de drains et de collecteurs,

➤ Voiries :

- Mise en place de bordures en béton en périphérie du terrain,
- Soutènement en béton du talus pour les zones techniques (bancs de touche),
- Accès en enrobé depuis la rue entre deux vallées,
- Remplacement du portail existant,

➤ Matériels électriques

- Fourniture et pose de 12 projecteurs répartis sur 4 mâts,

➤ Terrain en gazon synthétique

- Fourniture et mise en œuvre d'un gazon synthétique, ht. : 60 mm
- Equipement sportif
- Fourniture et pose de : buts fixes, buts amovibles, poteaux de corner, drapeaux de touche
- Pare ballon - Clôture
- Fourniture et pose : d'une clôture, de filets pare ballon, d'un portillon et d'un portail de service.

A ce jour, l'estimation de base de la société INGESPORT de cette opération (travaux, études et divers) est estimée à 280 000,00 € HT.

Ce projet est susceptible d'être subventionné par la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur sur le chapitre « Equipement » - dispositif "appel à projets Horizon Bleu 2016".

3 dossiers seront présentés aux instances fédérales :

- L'un sur les 2 terrains réduits à 5 en surface synthétique pour un montant de subvention maximum de 20% du coût, plafonné à 20 000 €
- Le deuxième dossier sur l'éclairage avec une aide de 25% maximum du coût plafonnée à 15 000 €.
- Le troisième dossier portera sur la sécurisation des installations telles que clôtures et filets pare ballon, avec une aide de 50 % maximum du coût plafonnée à 2500 €

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Fédération Française de Foot,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la procédure.

M MESAS demande à combien s'élève la TVA ? Il est répondu qu'elle s'élève à 20%. En commission travaux, le montant du marché sera proposé. M MESAS déclare que malgré tout on arrivait à près de 350 000 € de dépenses pour seulement un terrain à 2 \* 5/5 ; il se demande s'il n'eût pas été judicieux de faire un terrain synthétique sur le terrain d'honneur.

M le Maire déclare que notre terrain d'honneur n'est pas assez grand pour être homologué. De plus, nous aurions été à près d'un million d'euros de travaux. Ces deux terrains vont permettre de régler une problématique d'entraînement, notamment pour les enfants. Qui plus est, y compris l'équipe première pourra s'entraîner et soulager le terrain d'honneur et le stade M Dubreuil. L'intérêt est donc également de permettre de nombreux entraînements.

M ROCHER ajoute qu'aujourd'hui, on a signé une interdiction d'utilisation des terrains à M DUBREUIL à cause de la pluie. De plus il ne servira pas qu'à des équipes à 5 mais jusqu'aux 13 ans pour des matchs officiels dans la longueur. M le Maire ajoute qu'il servira également aux écoles et aux centres de loisirs.

MME PLESSIS déclare qu'aujourd'hui, dans le contexte budgétaire tendu qui est le notre, il s'agit d'une dépense somptuaire.

## **10 - Rapporteur : Monsieur le Maire** **AMENAGEMENT DE L'« OBSERVA-LOIRE » - APPROBATION** **DU DCE, LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION** **ET AUTORISATION A SIGNER LE MARCHE**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il a été décidé d'aménager l'« Observa-Loire » dans le Parc Thérel et de créer un théâtre de verdure dans la descente du Petit Mail.

Il s'agit de deux chantiers distincts qui ont été regroupés en une seule opération.

Cet Automne, notre Maître d'œuvre, le cabinet AEI, a procédé au commencement de ces études en réalisant le Diagnostic du site de l'« Observa-Loire, et en proposant différentes esquisses pour le Théâtre de verdure.

En parallèle, il a été procédé à des échanges avec les services de l'Etat pour étudier les contraintes administratives de ce projet au regard de la réglementation sur les sites classés et inscrits.

Il s'avère que, pour le Théâtre de verdure, une autorisation ministérielle sera indispensable.

Or, la délivrance de celle-ci, est incompatible avec les délais d'exécution serrés que nous imposent nos partenaires financiers.

Aussi, il a été décidé de scinder cette opération en deux phases :

- Printemps 2015 : Aménagement de l' « Observa-Loire »,
- Courant 2016 : Création du théâtre de verdure.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), établi par notre Maître d'Oeuvre, est évalué à 120 000 € HT.

Les principales prestations sont :

- Les réfections du mur de soutènement et du passage existant, y compris, la remise en état de l'édicule de l'accès depuis le Parc Thérel et la reprise des linteaux par goujonnage,
- La mise en lumière et la mise en valeur du site,
- L'abattage des arbres de l'esplanade,
- La mise en œuvre d'un sol stabilisé sur l'esplanade, y compris la reprise de l'écoulement des eaux de ruissèlement,
- La mise en place de mobilier : bancs, corbeille et table de lecture,
- La fourniture et pose d'ouvrages de serrurerie : lisses et grilles métalliques,
- La réfection de la tourelle : nettoyage, décapage, ouverture des baies condamnées, reprise du plafond, des murs et du sol,

Les conclusions du Diagnostic ont démontré :

- des désordres relativement importants sur l'escalier, l'édicule de l'accès depuis le Parc Thérel, et sur le mur de soutènement,
- la nécessité de procéder à une reprise complète de l'intérieur de la tourelle.

Néanmoins, le parti pris de la réfection de la tourelle, a été de garder une « trace » des parements, avec une conservation partielle de l'ancien papier peint, et le réemploi de la majorité des carreaux de ciment du sol existant.

Au regard des délais impartis et de la complexité du chantier, notamment l'exiguïté du site, il a été décidé de ne pas allouer cette opération.

La procédure engagée sera de type MAPA (articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics).

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**



- **D'ACCEPTER** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **DE VALIDER** la passation du marché dans le cadre de l'article L.2122-21-1 du CGCT,
- **DE LANCER** la consultation des entreprises sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché pour les travaux et tous documents afférents.

## **11 - Rapporteur : Monsieur le Maire**

### **AMENAGEMENT DE L'OBSERVALOIRE - MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER**

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, il a été décidé d'aménager l'« Observa-Loire » dans le Parc Thérel et de créer un théâtre de verdure dans la descente du Petit Mail. Il s'agit de deux chantiers distincts qui ont été regroupés en une seule opération.

Par délibération du 25 septembre 2014, l'assemblée délibérante a autorisé Monsieur le Maire, à solliciter une subvention auprès du Pays Loire Beauce dans le cadre du programme LEADER pour ce projet.

Cet automne, notre maître d'œuvre, le cabinet AEI, a procédé au commencement de ces études en réalisant le Diagnostic du site de l'« Observa-Loire, et en proposant différentes esquisses pour le Théâtre de verdure.

En parallèle, il a été procédé à des échanges avec les services de l'Etat pour étudier les contraintes administratives de ce projet au regard de la réglementation sur les sites classés et inscrits.

Il s'avère que, pour le Théâtre de verdure, une autorisation ministérielle sera indispensable.

Or, les délais relatifs à la délivrance de celle-ci, sont incompatibles avec les délais d'exécution serrés que nous imposent nos partenaires financiers.

Aussi, il a été décidé de scinder cette opération en deux phases :

- Printemps 2015 : Aménagement de l'« Observa-Loire »,
- Courant 2016 : Création du théâtre de verdure.

L'aménagement de l'« Observa-Loire » pourra être subventionné dans le cadre du programme LEADER actuel, s'achevant cet été, à hauteur de 44 % du montant d'opération actualisé de 135 000 € HT.

*Vu l'avis favorable de la Commission de la Maîtrise Budgétaire du 19 janvier 2014*

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide :**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter cette subvention, après modification, D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces correspondantes.**

M le Maire précise que ces dernières semaines le syndicat de pays nous a donné de nouvelles contraintes de dates. M le Maire a rencontré F CUIILLERIER, président du Pays pour discuter de ces contraintes administratives pesantes sur des fonds européens qui risquent de repartir. Il y avait eu une proposition de déconnecter le financement, seulement sur le programme LEADER à hauteur de 44%

Depuis, le Pays a contacté la région et il semblerait que nous pourrions peut être quand même bénéficier de fonds du syndicat ; de ce fait 40 % leader et 40 % du syndicat de pays. Cela sera acté lundi par un contact téléphonique. Au cas où, on délibère à 44%. Sinon on annulera lors d'un prochain conseil et nous nous positionnerons sur une prise en charge à 80 % ( 2 \* 40%).

### **Rapporteur M LE MAIRE**

### **PROPOSITION DE MOTION - HORAIRES DE FERMETURE DE LA POSTE**

M le Maire a rencontré le directeur départemental de la Poste, qui lui avait fait part du souhait de modifier les créneaux d'ouverture de la Poste sur des horaires plus adaptés.

M le Maire avait fait part de son désaccord et suggéré de réfléchir à des horaires différenciés. En effet, pour les entreprises, la délocalisation sur Meung-sur-Loire entraîne aussi des difficultés à retirer les colis et l'amplitude horaire actuelle est déjà contrainte.

Sur ces entrefaits, M le Maire pensait qu'un nouvel échange aurait lieu. Mais il a reçu un courrier avec la mention selon laquelle les horaires seront modifiés à compter du 02/02/15.

Nous assumons déjà un service public en lieu et place de la Poste sur le site de l'agora, mais M le Maire déplore cet échange unilatéral de fermeture anticipée dès 17h.

M le Maire propose une motion indiquant que nous n'acceptons pas cette modification unilatérale d'une demie-heure en moins chaque jour alors que de nombreux balgentiens éprouvent déjà des difficultés à accéder à ce service.

Il est aussi proposé de transmettre cette motion à la direction départementale de la poste et à l'ensemble des maires du canton, ainsi qu'au Président de la CCCB. Il reste des antennes poste à Baule, Tavers, Cravant.

| <b>ANCIENS HORAIRES</b>     | <b>HORAIRES PROPOSES</b>    |
|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>DU LUNDI AU VENDREDI</b> | <b>DU LUNDI AU VENDREDI</b> |
| 9H-12H<br>14H-17H30         | 9H-12H<br>14H-17H           |
| <b>SAMEDI</b>               | <b>SAMEDI</b>               |
| 9-12H                       | 9-12H                       |

MME BRESILLION déclare que cela s'ajoute au bureau des germines, pratique pour les entreprises.

M ASKLUND est farouchement opposé à cette fermeture prématurée. Il aurait préféré 18 h.

MME PLESSIS demande par quoi cela est justifié.

M le Maire répond qu'ils déploient l'activité bancaire, avec une notion de rentabilité. Ils ont déjà un statut de droit privé, mais les établissements bancaires ferment plus tard. Selon leurs dires, l'activité courrier et la fréquentation du bureau de poste sont en diminution depuis 3 ans.

**Le conseil municipal réuni le 30 janvier 2015**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**  
**Décide :**

D'ADOPTER LA MOTION.

### **QUESTION ECRITE DE M MESAS**

**Question :** « Il semble que la distribution du dernier journal municipal (accompagné de l'agenda 2015) n'a pas été optimale, un certain nombre de foyers balgentiens n'ayant rien reçu. Un dysfonctionnement est-il à l'origine de ce constat ? Plus généralement, quel est le mode de distribution mis en place ? Je vous en remercie ».

#### **Réponse de M le Maire :**

Depuis quelques années, la distribution du bulletin municipal était confiée à deux enfants d'élus municipaux, moyennant une rémunération d'environ 200€ chacun par distribution.

Depuis les élections d'avril, la municipalité a préféré donner la priorité aux enfants des agents municipaux. C'est ce qui a été fait pour la distribution du mois de juillet.

Pour la distribution du mois d'octobre, face à l'indisponibilité des enfants des agents, nous avons sollicité notre point emploi municipal afin de privilégier l'emploi de personne de Beaugency. Nous avons recruté deux jeunes balgentiens dont l'un n'a pas donné total satisfaction.

Pour la distribution du mois de janvier, nous avons renouvelé cette procédure et le point emploi nous a fourni un nouveau balgentien, connu de notre service jeunesse.

A l'issue de la distribution, il apparait que ce dernier n'a pas non plus donné satisfaction puisqu'il n'a pas réalisé sa tournée correctement et qu'il est depuis parti travaillé en Angleterre, ne permettant pas de le contacter pour récupérer le reliquat non distribué ainsi que pour connaître l'état d'avancé de la tournée.

Ce choix de privilégier l'emploi de jeunes balgentiens était pleinement assumé. Il permettait d'aider à chaque fois deux jeunes en difficulté et permet également de limiter les coûts exorbitants liés à une prestation extérieure, mais il montre malheureusement ses limites.

Face aux désordres constatés lors de la dernière distribution, nous invitons les balgentiens à venir retirer leur almanach en mairie. Pour ne pas voir cette situation se reproduire, nous allons étudier dès maintenant d'autres solutions de distribution du bulletin.

M le Maire a ajouté que l'almanach de Beaugency a été complimenté. Il a été fait par Jean-Christophe ROCHER, le directeur de cabinet, avec une entreprise partenaire. Cela a en outre permis aux entreprises de réduire leurs charges de publicité.

### QUESTION ORALE DE M MESAS

M MESAS déclare que nouvelles caravanes se sont installées il y a 10 jours en haut de l'avenue de Chambord.

M le Maire répond qu'effectivement, 7 caravanes se sont installées et doivent rester 15 jours.

M MESAS déclare que cela donne une mauvaise image de la ville.

M FAUCON répond que les services de police veillent à ce qu'il n'y ait aucun débordement.

### INTERVENTION ORALE DE M ASKLUND

M ASKLUND est très fâché : a traversé le mail pour venir au présent conseil et marché dans des excréments. Il ajoute que cela devient abominable. Il y a quelques jours, les employés municipaux ont tout nettoyé. Le lendemain, cela a recommencé. M ASKLUND pense qu'il convient de sévir et trouver des amendes dissuasives pour éviter cela.

M le Maire répond que nous avons une délibération. Mais il est difficile de prendre les coupables sur le fait.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

A Beaugency, le 2 février 2015.



David FAUCON  
MAIRE DE BEAUGENCY